



Toulouse, 12/10/2012

Communiqué de presse

Les salariés de Thales Services vivent les dernières heures de la filiale informatique du groupe Thales

Hier jeudi 11 octobre, les salariés de Thales Services attendaient avec impatience les deux jugements rendus par la 4ème chambre du TGI de Versailles.

C'est avec beaucoup de déception qu'ils ont appris que les attaques subies sur leur santé depuis l'annonce du projet de vente n'étaient pas reconnues et que la direction de leur entreprise pouvait échapper à son obligation de protection des salariés, dès lors qu'elle était dans un projet de cession.

C'est un coup dur pour eux et pour d'autres salariés de ce pays qui se retrouveront confrontés aux méthodes brutales lors de cession d'activité ou de plans sociaux. Dans ce cadre là, tous les coups seront donc permis et cela n'augure pas d'une amélioration des conditions de travail pour les salariés. De nombreux salariés de l'activité cédée ont été ou sont en arrêt maladie, des inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail mais cela ne semble pas suffisant pour juger que la direction a failli dans son rôle d'employeur.

Le deuxième jugement portant sur la validité du transfert collectif, a conclu à l'irrecevabilité de la demande des organisations syndicales

C'est donc entre résignation et colère que les salariés vont rejoindre GFI, certains que leur avenir personnel est fragile et que les activités vont souffrir de ce choix antiéconomique. Déjà les premières difficultés apparaissent tant dans l'entité cédée que dans l'entité conservée dans la filiale informatique, on ne détruit pas une organisation efficace et génératrice d'emplois et un collectif de travail sans conséquences.

Aucune des promesses faites tant par le candidat Hollande que par le ministère du redressement productif n'ont été tenues et c'est avec amertume que les salariés constatent que les espoirs qu'ils avaient mis dans le nouveau gouvernement ne se sont pas traduits pour eux par un changement, bien au contraire leur devenir est bien plus sombre.

Les salariés de la filiale informatique éprouvent le sentiment d'être des salariés de seconde zone qui ne peuvent, ni revendiquer leurs droits en justice, ni espérer un traitement sérieux de leurs demandes par les différents ministères.

Les risques et les responsabilités sont connus, la mesure de suspension du projet proposée par les salariés et l'intersyndicale peut encore être mise en place si les politiques décident enfin de les écouter.

Contacts

CGT	:	Athéna Lartigue	(05 61 19 44 53 ou 06 84 18 44 73)
CFDT	:	Philippe Chrétien	(05 61 19 78 27 ou 06 16 76 43 68)
CFE-CGC	:	Jean-Michel Décatoire	(05 62 88 75 21 ou 06 86 26 79 02)